

# Vers une stratégie d'économie circulaire à Montréal

COMMENT ACCÉLÉRER LA TRANSITION ?



OCDE

## REMERCIEMENTS

Cette brochure a été préparée par le Centre de l'OCDE pour l'Entrepreneuriat, les PME, les Régions et les Villes (CFE) dirigé par Lamia Kamal-Chaoui. Oriana Romano, cheffe de l'unité Gouvernance de l'eau et Economie circulaire, et Méliissa Kerim-Dikeni, analyste, ont coordonné l'atelier et rédigé cette brochure avec l'aide de Juliette Lassman, analyste au sein de cette même unité. Aziza Akhmouch, cheffe de la division Villes, politiques urbaines et développement durable, et Soo-Jin Kim, cheffe adjointe de la division, ont supervisé la création de cette brochure. François Iglesias et Liv Gaunt ont conçu la brochure.

Le Secrétariat de l'OCDE souhaite remercier chaleureusement l'équipe locale de Montréal, notamment Natacha Beauchesne et Valérie St-Jean, commissaires au développement économique au sein du Service du développement économique de la Ville de Montréal, ainsi que Guillaume Sarra-Bournet et Carolina Reyes Marquez, Délégation aux Affaires francophones et multilatérales, Direction des organisations et des forums internationaux, Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, pour leur coopération tout au long de la préparation de l'atelier.

L'OCDE souhaite enfin remercier tous les intervenants qui ont contribué aux trois jours d'atelier : les deux experts internationaux Yann Françoise, Directeur adjoint de la Transition écologique, Ville de Paris (France) et Anthony Naralingom, Chef de l'unité Transition économique et sensibilisation à l'esprit d'entreprise, Hub.Brussels, Région de Bruxelles-Capitale (Belgique), ainsi que tous les participants (liste complète en Annexe 1).

## A PROPOS DE CETTE BROCHURE

Cette brochure est issue d'une collaboration entre l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), la Ville de Montréal et le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec (Canada). Elle présente les résultats de la première application du *Tableau de bord de l'OCDE sur la gouvernance de l'économie circulaire dans les villes et les régions* qui a permis aux acteurs d'auto-évaluer le niveau de mise en œuvre des conditions de gouvernance nécessaires à la transition vers une économie circulaire à Montréal. Au total, 117 parties prenantes ont contribué aux ateliers d'évaluation qui se sont tenus en ligne du 8 au 10 septembre 2021. Les conclusions de ce processus serviront de base à la future Feuille de route en matière d'économie circulaire de la Ville.

## A PROPOS DE L'OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est composée de 38 pays membres et s'efforce d'élaborer de meilleures politiques pour une vie meilleure. Elle constitue un forum où les gouvernements travaillent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux de la mondialisation. L'Organisation est à l'avant-garde des efforts visant à aider les gouvernements à comprendre et à répondre aux évolutions et aux préoccupations telles que la gouvernance d'entreprise, l'économie de l'information et les défis du vieillissement de la population.

## A PROPOS DU CENTRE POUR L'ENTREPRENARIAT, LES PME, LES REGIONS ET LES VILLES

Le Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes aide les gouvernements locaux, régionaux et nationaux à libérer le potentiel des entrepreneurs et des petites et moyennes entreprises, à promouvoir des villes et des régions inclusives et durables, à stimuler la création d'emplois locaux, et à mettre en œuvre des politiques durables dans le domaine du tourisme.

© OECD 2022

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments développés dans ce document ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE. Le document et toute carte qu'il contient sont sans préjudice du statut ou de la souveraineté d'un territoire, de la délimitation des frontières internationales et du nom d'un territoire, d'une ville ou d'une zone.



# L'économie circulaire dans les villes et les régions

Pour les villes et les régions, l'économie circulaire représente une opportunité de repenser les modèles de production et de consommation, les services et les infrastructures. En tant que lieux où les gens vivent, travaillent et consomment des ressources, les villes et les régions jouent un rôle fondamental dans la transition vers l'économie circulaire. Les villes représentent près des deux tiers de la demande énergétique mondiale ([AIE, 2016](#)), génèrent jusqu'à 70 % des émissions de gaz à effet de serre ([Banque mondiale, 2010](#)), consomment 80 % de la nourriture ([FAO, 2020](#)) et produisent 50 % des déchets mondiaux ([PNUE, 2013](#)). D'ici 2050, la population mondiale atteindra 9 milliards de personnes, dont 55 % vivront dans des villes, lieux qui rassemblent au moins 50 000 habitants et ont une forte densité ([OCDE/CE, 2020](#)). Cette forte urbanisation accroîtra la pression sur les ressources naturelles, ainsi que la demande de nouvelles infrastructures, de services et de logements ([OCDE, 2020](#)).

L'économie circulaire repose sur trois principes: i) éliminer les déchets et la pollution; ii) maintenir les produits et les matériaux en usage; et iii) régénérer les systèmes naturels ([EMF, 2019](#)). Dans les villes et les régions, l'économie circulaire implique un changement systémique par lequel les services sont fournis au moyen d'une utilisation efficace des ressources naturelles comme matières premières et d'une optimisation de leur réutilisation ; les activités économiques sont planifiées et menées de manière à fermer, ralentir et réduire les circuits au sein des chaînes de valeur ; et les infrastructures sont conçues et construites pour éviter l'effet de verrouillage dans un système linéaire et éviter le gaspillage de matériaux ([OCDE, 2020](#)). Si le COVID-19 a généré une crise sans précédent, il a également mis en évidence le caractère non durable de certaines tendances environnementales et sociales. Les gouvernements ont désormais une chance unique de promouvoir une relance verte et inclusive en visant une économie neutre en carbone et circulaire ([OCDE, 2020](#)).

Les villes et les régions ont un rôle essentiel à jouer dans la transition circulaire. Premièrement, car elles assument des responsabilités essentielles dans les secteurs clés de l'économie circulaire, tels que le transport et les déchets. Deuxièmement, parce qu'elles sont des laboratoires d'innovation et d'expérimentation. Troisièmement, étant responsables de 60% des investissements publics dans les pays de l'OCDE, les administrations locales peuvent faire des choix d'investissement à long terme en matière d'énergie, de transport et d'eau.

Le Programme de l'OCDE sur l'économie circulaire dans les villes et les régions soutient les gouvernements locaux dans leur transition vers une économie circulaire, par le biais d'analyses factuelles, de dialogues multipartites, de recommandations et de plans d'action personnalisés. Le programme s'appuie sur un consortium de villes et de pays engagés dans des dialogues entre pairs et des activités de partage des connaissances, qui inclut par exemple Montréal (Canada), mais aussi Glasgow (Royaume-Uni), Grenade (Espagne), Groningue (Pays-Bas), Tallinn (Estonie), Umeå (Suède), Valladolid (Espagne) et l'Irlande.



# Evaluer la gouvernance de l'économie circulaire dans les villes et les régions

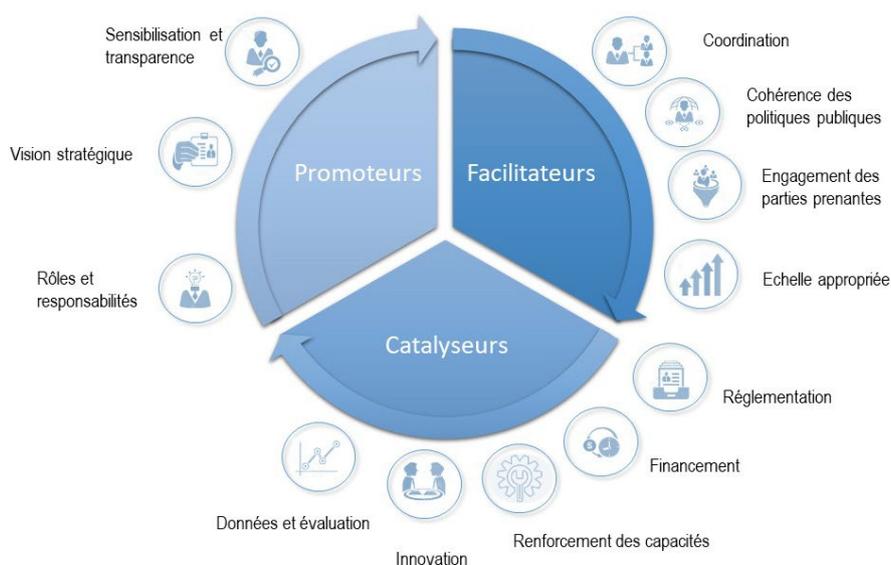
La transition vers une économie circulaire est l'occasion de repenser les modes de production et de consommation, d'améliorer la qualité de l'environnement et l'efficacité des ressources, de créer de nouveaux modèles d'affaires, de promouvoir l'acceptation et la sensibilisation des citoyens et des entreprises à l'économie circulaire par le biais d'une prise de conscience, et de stimuler l'innovation. Tous les acteurs ont un rôle à jouer dans la transition vers l'économie circulaire : par exemple, les décideurs politiques peuvent utiliser plusieurs leviers allant du développement de stratégies au renforcement des capacités, en passant par les incitations économiques et la réglementation, entre autres. La transition vers une économie circulaire n'est pas seulement un moyen d'optimiser le système linéaire actuel en utilisant des techniques de production vertes et propres, mais un moyen de modifier les relations entre les chaînes de valeur et d'identifier des synergies entre les différents secteurs. L'OCDE a développé plusieurs outils pour évaluer l'existence et le niveau de mise en œuvre de la gouvernance de l'économie circulaire dans les villes et les régions.

## La liste de vérification des actions

La transition vers une économie circulaire nécessite que les conditions de gouvernance appropriées soient en place. À ce titre, la liste de vérification des actions de l'OCDE, fondée sur 12 dimensions clés de gouvernance, fournit des orientations aux gouvernements pour promouvoir, faciliter et catalyser le développement de l'économie circulaire (Graphique 1) ([OCDE, 2020](#)).



**Graphique 1. Les douze dimensions de la gouvernance de l'économie circulaire**



Source: [OCDE, 2020](#)

- **Promoteurs** - Les villes et les régions peuvent promouvoir l'économie circulaire en montrant l'exemple, en fournissant des informations claires et en établissant des objectifs et des cibles, notamment en définissant qui fait quoi (rôles et responsabilités), en développant une stratégie d'économie circulaire avec des objectifs et des actions clairs (vision stratégique), en promouvant une culture de l'économie circulaire et en renforçant la confiance (sensibilisation et transparence).
- **Facilitateurs** - Les villes et les régions peuvent faciliter les liens et le dialogue entre les acteurs et fournir des infrastructures matérielles et immatérielles pour les entreprises circulaires, en particulier en mettant en œuvre une gouvernance pluri-niveaux efficace (coordination), en encourageant une approche systémique (cohérence des politiques publiques), en facilitant la collaboration entre les acteurs publics, le secteur à but non lucratif et les entreprises (engagement des parties prenantes) et en adoptant une approche fonctionnelle (échelle appropriée).
- **Catalyseurs** - Les villes et les régions peuvent créer les conditions favorables à la transition vers l'économie circulaire en identifiant les instruments réglementaires à adapter pour favoriser la transition vers l'économie circulaire (réglementation) ; en aidant à mobiliser les ressources financières et à les allouer efficacement (financement) ; en adaptant les ressources humaines et techniques aux défis à relever (renforcement des capacités) ; en soutenant le développement des entreprises (innovation) ; et en mettant en place un système d'information et d'évaluation des résultats (données et évaluation).

## Le Tableau de bord de l'OCDE sur la gouvernance de l'économie circulaire

La liste de vérification des actions est accompagnée du *Tableau de bord de l'OCDE sur la gouvernance de l'économie circulaire* (Annexe 2), qui aide les gouvernements à identifier leur niveau d'avancement vers la mise en œuvre de chacune des 12 dimensions de la gouvernance. L'outil n'est pas destiné à comparer le niveau d'avancement des pays, régions et villes entre eux, mais pour réaliser une auto-évaluation des conditions de gouvernance par les pays, régions et villes intéressés, en fonction de l'objectif de l'évaluation.

## Méthodologie de l'évaluation

Pour réaliser l'évaluation, la procédure suivante est recommandée (Graphique 2)(OCDE, 2020) : i) identifier l'équipe principale chargée de coordonner l'auto-évaluation ; ii) fixer les objectifs et la portée de l'évaluation ; iii) recenser les parties prenantes ; iv) organiser des ateliers ciblés avec les principales parties prenantes pour réaliser l'auto-évaluation ; et v) analyser les résultats et répéter le processus une fois par an. Cette procédure a été suivie dans le cas de la Ville de Montréal (Canada).



### Graphique 2. Une méthodologie d'auto-évaluation en cinq étapes



Source: OCDE, 2020

Avant de suivre les étapes indiquées ci-dessous, la Ville de Montréal et la Province du Québec ont répondu à un questionnaire de l'OCDE sur la gouvernance de l'économie circulaire.

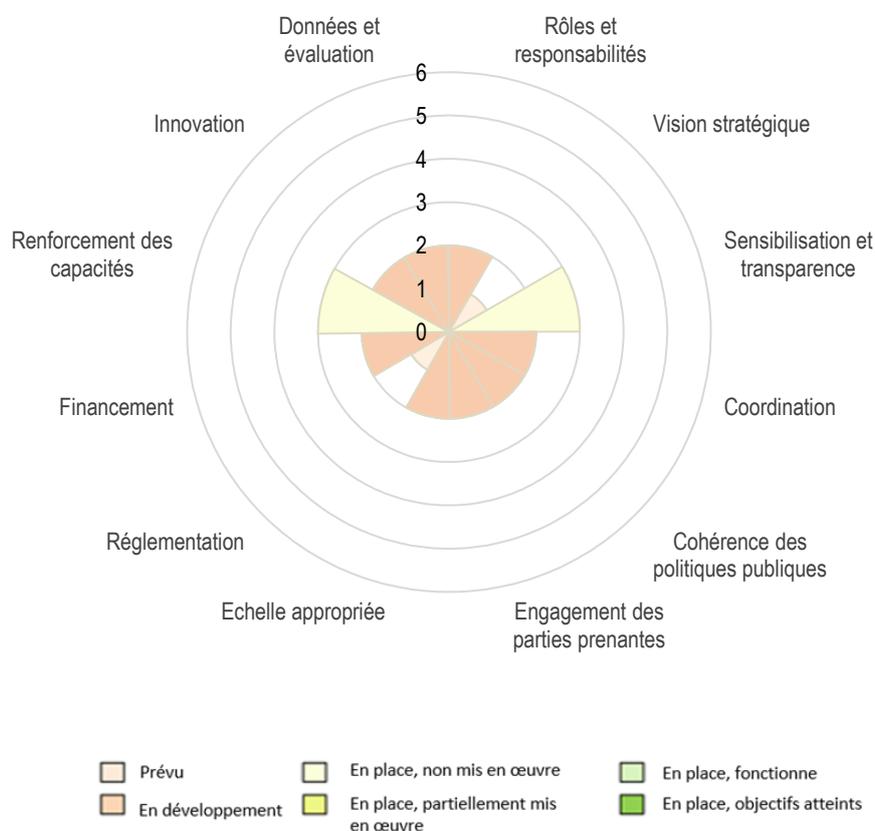
- 1. Identification de l'équipe responsable de la coordination de l'auto-évaluation.** Pour garantir la réussite du processus d'auto-évaluation, il convient d'identifier clairement une équipe responsable qui coordonnera l'ensemble du processus. Il peut s'agir d'un service municipal ou régional, d'un bureau ou d'un organisme spécialisé, etc. Dans le cas de Montréal, le Service du développement économique de la Ville de Montréal et la Délégation du Québec aux affaires francophones et multilatérales ont coordonné le processus d'évaluation.
- 2. Fixation des objectifs et définition de l'étendue de l'auto-évaluation.** Les objectifs de l'évaluation diffèrent selon les contextes. Pour la Ville de Montréal, les objectifs de l'auto-évaluation étaient de :
  - établir un état des lieux de la situation sur la base des 12 indicateurs de gouvernance du *Tableau de bord sur la gouvernance de l'économie circulaire de l'OCDE* ;
  - consolider un dialogue avec les parties prenantes sur les opportunités et défis de la transition circulaire pour atteindre un consensus ;
  - identifier les potentielles barrières à la mise en œuvre de la Feuille de route en matière d'économie circulaire de la Ville de Montréal et des actions clé.
- 3. Cartographie des parties prenantes.** Au-delà des services gouvernementaux, les acteurs publics, privés et à but non lucratif peuvent améliorer la qualité et la représentativité du processus d'auto-évaluation. L'équipe en charge du projet a identifié 117 parties prenantes comprenant des acteurs publics (aux niveaux municipal, provincial et national), des acteurs privés, des universités et des acteurs à but non lucratif/de la société civile (Annexe 1).
- 4. Organisation d'ateliers ciblés avec les principales parties prenantes.** Les ateliers peuvent agir comme des plateformes où les parties prenantes peuvent partager, comparer et confronter leurs points de vue et parvenir à un consensus. Le nombre de réunions peut varier en fonction des moyens mis en place pour collecter les contributions des parties prenantes entre les ateliers, et en fonction du consensus qui émerge sur l'évaluation et les actions nécessaires. Dans le cas de Montréal, l'atelier d'évaluation intitulé *Vers une stratégie d'économie circulaire à Montréal : comment accélérer la transition ?* s'est déroulé en ligne sur trois jours, du 8 au 10 septembre 2021. Il a permis aux participants d'évaluer le rôle de la ville en tant que promoteur, facilitateur et catalyseur de l'économie circulaire (Annexe 2). Pour chaque dimension de gouvernance du *Tableau de bord*, les participants ont été invités à déterminer le niveau atteint par la ville en choisissant l'une des options suivantes de 1 à 6 ou N/A, correspondant respectivement à :
  - **Débutant** : Prévu (1), En cours de développement (2)
  - **Intermédiaire** : En place, non mis en œuvre (3); En place, partiellement mis en œuvre (4)
  - **Avancé** : En place, fonctionnel (5) ; En place, objectifs atteints (6).
- 5. Analyse des résultats et répétition du processus.** Les résultats de l'évaluation des conditions de gouvernance réalisée par les parties prenantes ont ensuite été comparés à l'auto-évaluation réalisée par le Service de développement économique de la Ville de Montréal. Ces évaluations ont révélé l'existence d'un décalage entre les actions déjà mises en œuvre par la Ville de Montréal et la perception des parties prenantes, qui ont jugé que la ville avait atteint un niveau « débutant » pour la plupart des indicateurs de gouvernance. La Ville est encouragée à répéter l'évaluation chaque année afin de maintenir une implication régulière des parties prenantes.

Le Graphique 3 montre les résultats de l'évaluation de la Ville de Montréal par les parties prenantes sur chacune des 12 dimensions de gouvernance. Il convient de noter que les résultats de l'atelier et les actions proposées n'ont pas fait l'objet d'une analyse approfondie par l'OCDE. Ils reflètent exclusivement le point

de vue des parties prenantes tels qu'ils ont été identifiés par la Ville de Montréal elle-même au sein de l'écosystème montréalais impliqué dans la transition vers une économie circulaire (ex : représentants des multinationales, de PME, des différents niveaux de gouvernements, du domaine académique, etc.). Bien que cet exercice soit limité dans sa portée dans la mesure où il ne représente pas les positions de l'ensemble de la population, il fournit à la ville des informations clés sur la manière d'améliorer les conditions de gouvernance pour favoriser la transition vers l'économie circulaire, de mieux communiquer et d'engager les parties prenantes et de contribuer à rendre les politiques existantes et à venir plus efficaces et adaptées aux besoins des acteurs clé de la transition.



**Graphique 3. Évaluation des dimensions de la gouvernance de l'économie circulaire à Montréal par les participants à l'atelier**



## Vers une stratégie d'économie circulaire à Montréal : comment accélérer la transition ?

L'économie québécoise, en majeure partie linéaire, repose sur des taux élevés d'extraction, de production, de commercialisation et de consommation. Près de 271 millions de tonnes de ressources et de matières entrent dans l'économie chaque année, soit 32 tonnes par personne – un niveau supérieur à la moyenne canadienne. Ainsi, le taux de circularité<sup>1</sup> du Québec était de 3,5 % en 2021, soit un écart de circularité de 96% ([Circle Economy, 2021](#)). Dans ce contexte, la Ville de Montréal s'est fixé pour objectif de repenser les

<sup>1</sup> Le taux de circularité mesure la part de matières secondaires dans la consommation totale d'une économie ([Circle Economy, 2021](#)).

modes de production et de consommation pour consommer moins de ressources et protéger les écosystèmes qui les génèrent, ainsi que d'optimiser l'utilisation des ressources qui circulent déjà en utilisant les produits plus fréquemment, en prolongeant la durée de vie des produits et des composants et en donnant une nouvelle vie aux ressources.

Les résultats de l'atelier d'évaluation par les parties prenantes sont présentés pour chaque groupe : promoteur, facilitateur et catalyseur (Tableau 2, 3, 4). Ils comparent l'auto-évaluation de la Ville de Montréal et l'évaluation des parties prenantes sur chacun des 12 indicateurs. Les résultats de l'atelier d'évaluation sont suivis d'un récapitulatif des actions qui ont été proposées par les participants de l'atelier. Pour chaque indicateur, les initiatives actuellement en place dans la ville sont également rappelées.

## Montréal, promoteur de l'économie circulaire



### Indicateur 1. Définition des rôles et responsabilités et gestion par l'exemple

Dans la Ville de Montréal, le Service de développement économique est responsable de l'économie circulaire. Ce service collabore notamment avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience, les Services de l'environnement, de l'approvisionnement, de la gestion et de la planification immobilière, de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal. La vision stratégique [Montréal 2030](#) a contribué à clarifier les rôles et responsabilités des acteurs dans le domaine de l'économie circulaire. Afin de montrer l'exemple, la Ville s'est aussi engagée à :

- devenir une ville zéro déchet d'ici 2030 (voir le [Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025](#)) ;
- mettre l'économie circulaire au cœur de la stratégie sur les achats municipaux (voir la [politique d'approvisionnement responsable](#) adoptée en septembre 2021) ;
- soutenir des projets d'économie circulaire dans divers secteurs sur son territoire (ex : [intégration du verre récupéré dans le béton des ponts et trottoirs](#), [valorisation du bois des frênes abattus](#), et utilisation des bibliothèques municipales comme tiers lieux de réduction des déchets à la source grâce [au prêt](#) de livres et d'équipement).



### Indicateur 2. Vision stratégique

Dans l'optique d'adopter une Feuille de route en matière d'économie circulaire dans les prochains mois, la Ville de Montréal a :

- initié un travail de cartographie des initiatives menées dans le domaine de l'économie circulaire à Montréal (près de 1 000 initiatives identifiées) ;
- commandé une analyse du métabolisme urbain montréalais portant sur quatre chaînes de valeur ;
- organisé des consultations publiques et ateliers de co-création de la Feuille de route, notamment dans le cadre de l'initiative [Villes et régions circulaires](#) appliquée dans tout le pays.



### Indicateur 3. Sensibilisation et transparence

La Ville de Montréal soutient le développement d'une section [Montréal circulaire](#) sur la plateforme Québec circulaire, la plateforme de référence en économie circulaire à Montréal. La Ville sensibilise les employés municipaux à l'économie circulaire dans le cadre d'ateliers de travail et favorise le transfert d'expertise et de connaissance auprès de l'écosystème économique montréalais, notamment via [Synergie Montréal](#), le [Parcours Économie sociale et économie circulaire : un duo d'impact !](#) du TIESS<sup>2</sup> et le [Parcours développement durable Montréal](#).

<sup>2</sup> Territoires innovants en économie sociale et solidaire



**Tableau 2. Résultats de l'atelier d'évaluation et actions recommandées par les parties prenantes : rôle de promoteur**

Indicateurs	<b>Indicateur 1 : Rôles et responsabilités</b> Définir qui fait quoi et donner l'exemple	<b>Indicateur 2 : Vision stratégique</b> Développer une Feuille de route pour l'économie circulaire avec des objectifs et des actions clairs	<b>Indicateur 3 : Sensibilisation et transparence</b> Promouvoir une culture d'économie circulaire et renforcer la confiance
Auto-évaluation de la Ville	En place, partiellement mis en œuvre	En développement	En place, non mis en œuvre
Évaluation des parties prenantes	En développement	Prévu	En place, non mis en œuvre
Actions recommandées par les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le leadership dans le domaine de l'économie circulaire (ex : utiliser du mobilier de bureau reconditionné).</li> <li>Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés.</li> <li>Adopter de nouveaux modèles d'affaires reposant sur les services plutôt que sur la propriété.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consulter les parties prenantes lors de l'élaboration de la Feuille de route en matière d'économie circulaire.</li> <li>Sensibiliser et informer les populations aux avantages concrets de l'économie circulaire.</li> <li>Créer des indicateurs utilisables par l'ensemble des acteurs de l'écosystème montréalais afin de mesurer l'atteinte des objectifs de la Feuille de route.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une page dédiée à l'économie circulaire sur le site internet de la Ville de Montréal.</li> <li>Renforcer la communication interne à destination des employés de la Ville de Montréal.</li> <li>Utiliser les médias, réseaux sociaux et infolettres pour une mise à jour régulière des acteurs sur les activités menées dans le domaine de l'économie circulaire.</li> </ul>

Prévu	En développement	En place, non mis en œuvre	En place, partiellement mis en œuvre	En place, fonctionne	En place, objectifs atteints
-------	------------------	----------------------------	--------------------------------------	----------------------	------------------------------

## Montréal, facilitateur de l'économie circulaire



### Indicateur 4. Coordination entre les niveaux de gouvernements

La Ville de Montréal met en place des programmes dans le domaine de l'économie circulaire complémentaires à ceux du gouvernement provincial, notamment par :

- la mise en œuvre de différents appels à projets, programmes de subventions et parcours d'accompagnement conjoints pour les entreprises (ex : subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes ([Ville de Montréal, 2021](#))) ;
- le lancement du [Fonds économie circulaire](#) qui résulte d'une collaboration entre la Ville de Montréal, RECYC-QUEBEC (niveau provincial) et Fondation ;
- des rencontres périodiques pour partager des informations sur les projets menés dans le domaine de l'économie circulaire.



### Indicateur 5. Cohérence des politiques publiques

L'économie circulaire se retrouve au cœur des divers plans et stratégies sectoriels de la Ville tels que :

- la vision stratégique de la Ville, [Montréal 2030](#) ;
- le [Plan climat 2020-2030](#) ;
- le [Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025](#) ;
- la [Stratégie d'électrification des transports 2021-2023](#) ;
- la [Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026](#) ;
- l'[Énoncé d'achat local et responsable](#) ;
- le [Plan de relance économique 2020](#) ;
- le [Plan de relance économique 2021](#).

L'élaboration et le déploiement de la Feuille de route en matière d'économie circulaire se fera en concertation et en collaboration avec les différents services de la Ville.



### Indicateur 6. Engagement des parties prenantes

Dans le cadre de la préparation de la Feuille de route en matière d'économie circulaire, la Ville de Montréal prépare une cartographie des acteurs engagés dans l'économie circulaire, organise des consultations avec les parties prenantes, collabore avec des universités et centres de recherche pour collecter des données sur l'économie circulaire, et utilise les plateformes existantes de mobilisation/concertation des acteurs du territoire (en créant une section [Montréal circulaire](#) sur la plateforme [Québec circulaire](#)). Par ailleurs, les parties prenantes s'engagent par l'intermédiaire de [Synergie Montréal](#), un réseau accompagnant les entreprises sur la voie de la transition vers l'économie circulaire et soutenu par la Ville Montréal.



### Indicateur 7. Échelle appropriée

La Ville soutient plusieurs projets circulaires menés à l'échelle des quartiers.

- Dans le secteur culturel, soutien à un organisme à but non lucratif ayant pour mission de réduire l'impact environnemental de la production culturelle par des projets de formation, d'écoconception et de réemploi ([Écoscéno](#)).
- Dans le secteur de la [Mobilité de Quartier, projet Solon](#), soutien à un projet visant à réduire les besoins de déplacements émetteurs de gaz à effet de serre par le covoiturage, la création de transports en commun et le transport actif.
- [Développement d'un réseau de contenants réutilisables pour les commandes de nourriture à emporter à Montréal](#).
- Projet (en cours) de [Pôle bioalimentaire axé sur l'économie circulaire](#).





**Tableau 3. Résultats de l'atelier d'évaluation et actions recommandées par les parties prenantes : rôle de facilitateur**

Indicateurs	Indicateur 4 : <b>Coordination</b> Mise en place de certaines initiatives en matière d'économie circulaire au-delà des frontières administratives de la ville	Indicateur 5 : <b>Cohérence des politiques publiques</b> Favoriser la pensée systémique	Indicateur 6 : <b>Engagement des parties prenantes</b> Faciliter la collaboration entre les établissements publics, les organisations à but non lucratif et les entreprises	Indicateur 7 : <b>Échelle appropriée</b> Mise en place de certaines initiatives en matière d'économie circulaire au-delà des frontières administratives de la ville
Auto-évaluation de la Ville	En développement	En développement	En développement	En place, non mis en œuvre
Évaluation des parties prenantes	En développement	En développement	En développement	En développement
Actions recommandées par les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des organes de coordination ad hoc, tels que des comités, commissions, agences ou groupes de travail sur l'économie circulaire.</li> <li>• Créer des bases de données et des systèmes d'information partagés.</li> <li>• Établir des contrats/accords avec le gouvernement national comme outils de dialogue, d'expérimentation, d'autonomisation et d'apprentissage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des groupes de travail ou des tables de concertation sur l'économie circulaire au sein de la Ville.</li> <li>• Mettre en place des projets pilotes sur l'économie circulaire gérés conjointement par plusieurs services de la Ville afin de favoriser la collaboration interservices.</li> <li>• Intégrer des références à l'économie circulaire dans tous les plans sectoriels pertinents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des États généraux sur l'économie circulaire en impliquant les institutions du savoir.</li> <li>• Créer des postes de conseillers en économie circulaire, notamment politiques, dédiés à la mobilisation et à l'adhésion des parties prenantes.</li> <li>• Créer des réseaux, des groupes de discussions, des groupes de travail sectoriels impliquant les acteurs de terrain, en capitalisant sur les plateformes et réseaux existants (ex : organiser une table ronde de travail entre les entrepreneurs dans le domaine de la construction et la Ville de Montréal).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les liens territoriaux entre les zones urbaines et rurales.</li> <li>• Expérimenter des projets d'économie circulaire à petite échelle notamment pour assurer une meilleure utilisation des espaces vacants.</li> <li>• Multiplier les projets de symbiose industrielle et urbaine.</li> </ul>

Prévu
  En place, non mis en œuvre
  En place, fonctionne

En développement
  En place, partiellement mis en œuvre
  En place, objectifs atteints

## Montréal, catalyseur de l'économie circulaire



### Indicateur 8. Réglementation

La Ville contribue à l'adoption d'une réglementation favorable au développement de l'économie circulaire en :

- adoptant des réglementations municipales progressistes comme les [règlements interdisant l'usage des sacs plastiques à usage unique dans les commerces](#) (en vigueur dès le 1er septembre 2022) et de [certains articles de plastique à usage unique \(à partir du 1er mars 2023\)](#).
- menant, en collaboration avec des universités, des réflexions sur les mesures économiques et fiscales les plus porteuses pour réduire les matières résiduelles.
- émettant des commentaires sur les projets de textes adoptés par les échelons supérieurs de gouvernement (ex : sur les [nouvelles mesures exigeant que certains articles de plastique soient composés d'au moins 50% de matières recyclées](#)).



### Indicateur 9. Financement

La Ville de Montréal, en collaboration avec Fondation et RECYC-QUEBEC, a lancé en mars 2021 le premier fonds d'investissement privé du Canada en capital de risque en économie circulaire ([Fonds économie circulaire](#)) visant une capitalisation de 30 millions CAD en plus d'une contribution de 3 millions CAD de RECYC-QUEBEC. L'initiative vise à soutenir les petites et moyennes entreprises pour accélérer la transition vers l'économie circulaire dans les secteurs de l'agroalimentaire, du recyclage et de la valorisation des ressources et de l'écoconstruction. La Ville apporte aussi son soutien financier à l'écosystème à travers différents appels à projets, programmes et initiatives tels que le [Défi en économie sociale – Agir pour la transition écologique](#) qui a permis de financer deux organismes à hauteur de 500 000 CAD chacun, afin de réduire les déchets du textile et de la construction.



### Indicateur 10. Renforcement de capacités

La Ville soutient différentes activités d'information, de formation et d'accompagnement à la transition circulaire dans une optique de renforcement des capacités, dont le [Parcours Développement durable Montréal](#) qui accompagne les organisations dans l'implantation d'un modèle d'affaires innovant et durable et dont les formations incluent la sensibilisation à l'économie circulaire.



### Indicateur 11. Innovation

La Ville encourage l'innovation en économie circulaire en :

- soutenant des incubateurs, des accélérateurs (ex : [l'Esplanade](#)) et des projets pilotes ;
- lançant des appels à projets comme le [Défi en économie sociale – Agir pour la transition écologique](#) ;
- mettant à disposition des lieux permettant le développement de projets d'occupation transitoire comme le site industriel de 28 000 mètres carrés du 4000 rue Saint-Patrick, utilisé pour la mise en place de projets de développement durable urbain.



### Indicateur 12. Données et évaluation

Il n'existe actuellement pas d'indicateurs spécifiques à l'économie circulaire au niveau de la Ville de Montréal. Les études en cours (par exemple, l'analyse de flux de matières de certains secteurs) permettront d'enrichir les réflexions sur la manière de mesurer l'économie circulaire.



**Tableau 4. Résultats de l'atelier d'évaluation et actions recommandées par les parties prenantes : rôle de catalyseur**

Indicateurs	<b>Indicateur 8 : Réglementation</b> Cadre légal et réglementaire facilitant la mise en place de processus encourageant la transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire	<b>Indicateur 9 : Financement</b> Faciliter l'accès au financement et élargir la gamme d'instruments financiers pour soutenir les entreprises circulaires	<b>Indicateur 10 : Renforcement des capacités</b> Processus de développement et de renforcement des compétences de la Ville et des parties prenantes	<b>Indicateur 11 : Innovation</b> Développement d'expérimentation, des technologies durables, de nouveaux partenariats (public-privé) et de nouveaux modèles commerciaux	<b>Indicateur 12 : Données et évaluation</b> Production, mise à jour et partage de données et d'informations cohérentes et comparables sur l'économie circulaire
Auto-évaluation de la Ville	En développement	En place, partiellement mis en œuvre	En place, partiellement mis en œuvre	En place, partiellement mis en œuvre	En développement
Evaluation des parties prenantes	Prévu	En développement	En place, non mis en œuvre	En développement	En développement
Actions recommandées par les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Adapter la réglementation au niveau de la Ville et effectuer des changements afin d'encourager la transition vers une économie circulaire, notamment dans les secteurs de la construction, l'agroalimentaire, le zonage, l'aménagement urbain, la réparation et le réemploi, le textile, l'approvisionnement et les marchés publics, et l'agriculture urbaine.</li> <li>● Établir un dialogue avec les gouvernements provincial et fédéral sur les mises à jour nécessaires des cadres réglementaires lorsque la responsabilité dépasse celle des villes.</li> <li>● Envisager de diviser les appels d'offres publics en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accroître le financement mixte public-privé en capitalisant sur l'expérience du Fonds en économie circulaire et les expériences internationales, et assurer le dialogue avec les échelons de gouvernement pour clarifier les opportunités de financement existantes.</li> <li>● Prévoir des fonds spécifiques pour les entreprises d'économie sociale et solidaire qui adoptent des solutions circulaires.</li> <li>● Explorer la mise en place de récompenses pour les entreprises via l'impôt sur les sociétés et des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Assurer la formation de tous les services internes de la municipalité sur les questions d'économie circulaire.</li> <li>● Créer du matériel interactif de formation pour les acteurs de la municipalité et les parties prenantes en s'inspirant du matériel de formation sur les achats responsables de la Ville et le diffuser via les plateformes existantes.</li> <li>● Examiner et analyser les compétences et les capacités requises pour mener à bien les activités associées à la conception, la mise en œuvre et le suivi de la Feuille de route.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Créer un incubateur ou accélérateur dédié à l'économie circulaire et développer des réseaux d'acteurs pour les chaînes de matériaux.</li> <li>● Promouvoir les partenariats public-privés dans le domaine de l'économie circulaire.</li> <li>● Encourager la participation des grandes entreprises au financement des innovations dans les entreprises de plus petites tailles et stimuler la demande en faisant partie des premiers acheteurs de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Rendre les données pertinentes accessibles au public, compréhensibles et mises à jour régulièrement.</li> <li>● Inclure une obligation de partage de certaines données dans les appels d'offres à destination des acteurs privés.</li> <li>● Fournir un soutien technico-analytique pour évaluer le potentiel d'impact environnemental des projets.</li> </ul>

	lots permettant aux PME et entrepreneurs locaux de participer aux appels d'offres.	taxes réduites pour les produits labellisés circulaires.		projets et produits circulaires.	
--	--	--	--	----------------------------------	--

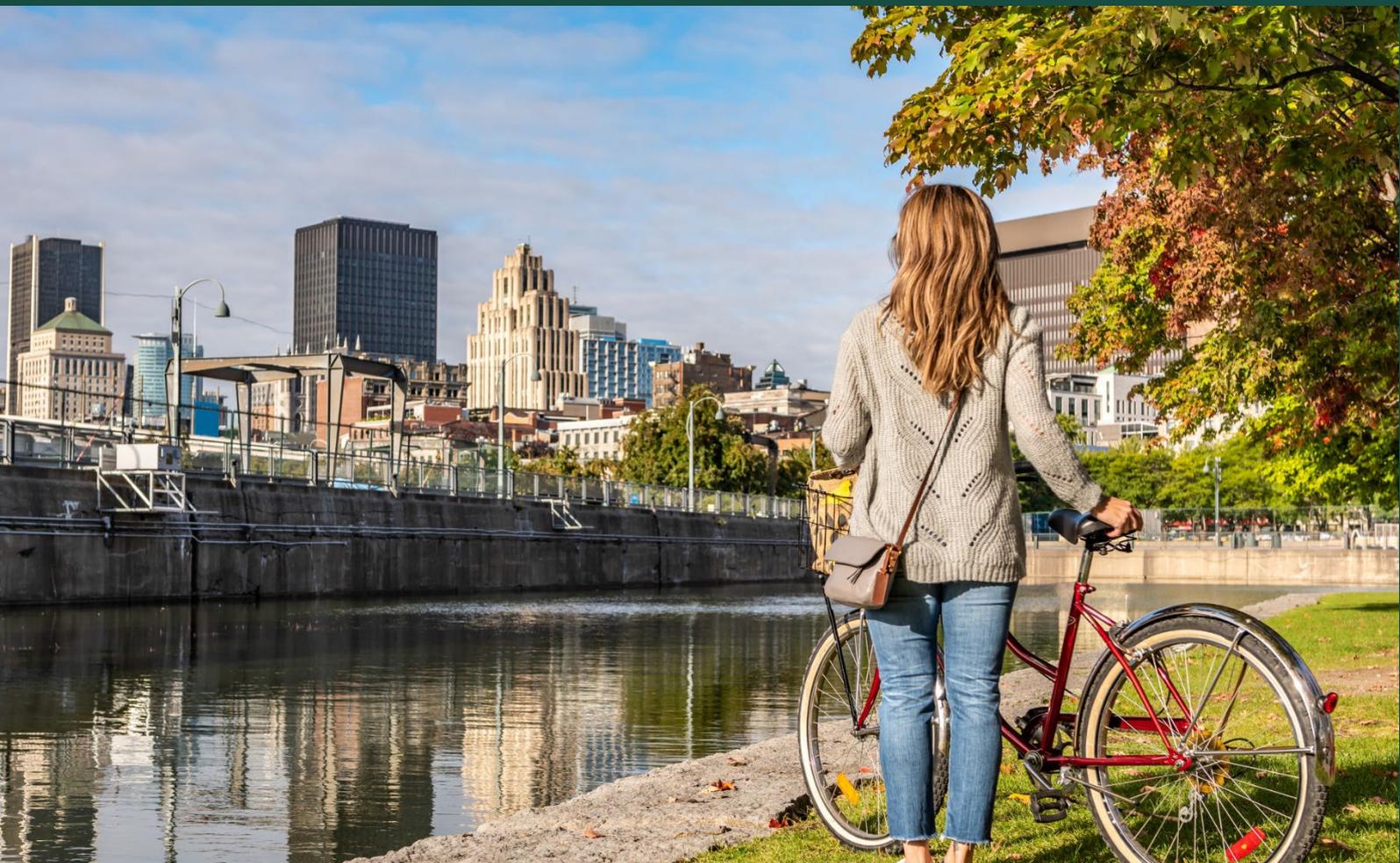
- Prévu
- En place, non mis en œuvre
- En place, fonctionne
- En développement
- En place, partiellement mis en œuvre
- En place, objectifs atteints

# Conclusions et prochaines étapes

L'atelier *Vers une stratégie d'économie circulaire à Montréal : comment accélérer la transition ?* constitue un exemple de consultation des parties prenantes mené par la Ville de Montréal dans l'optique de co-créer sa Feuille de route en matière d'économie circulaire. Cet atelier a révélé la nécessité de :

- renforcer et diversifier la communication de la Ville de Montréal sur les activités qu'elle met en place dans le domaine de l'économie circulaire ;
- impliquer davantage les acteurs et les représentants des différents secteurs d'activité dans le processus de rédaction de la Feuille de route en matière d'économie circulaire, au-delà des acteurs des secteurs conventionnels (ex : gestion des déchets) et les entreprises déjà impliquées dans l'économie circulaire ;
- mener des analyses plus détaillées, par secteur, afin de proposer des outils, objectifs et mesures adaptés à chaque secteur pour soutenir la transition vers une économie circulaire ;
- définir des indicateurs utilisables par tous les acteurs montréalais pour définir le niveau actuel et les objectifs à atteindre pour assurer la transition vers une économie circulaire.

L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) se tient prête à continuer à accompagner la Ville de Montréal dans ses efforts pour assurer la transition d'une économie linéaire vers une économie circulaire.



# Annexe 1. Liste des parties prenantes ayant contribué à l'atelier d'évaluation

Nom	Organisation
ADELL Aure	Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR)
AMYOT Nicolas	Ville de Montréal
ANGERS Etienne	RECYC-QUEBEC
AYOTTE Vincent	PME MTL Est-de-l'Île (Synergie Montréal)
BAZ-LABERGE Béatrice	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec
BEAUDOIN Yannick	Fondation David Suzuki
BEAULIEU Luce	Credo
BEAUCHESNE Natacha	Ville de Montréal
BEAUREGARD Ludovic	Ville de Montréal
BEDARD Luc	Association Béton Québec
BELLEMARE Marie-France	Insertech
BERUBE Catherine	Cycle Capital
BINETTE Marc-André	Fondaction
BISSONNETTE Annouk	Inno-Centre
BISSONNETTE Isabelle	Inno-Centre
BOISSONNIER Sylvain	Ville de Montréal
BOURGOIN Annie	PME MTL Est-de-l'Île (Synergie Montréal)
BUIST-TACTUK Karina	Energir
CAHEN-FOUROT Milena	Ordre des urbanistes du Québec
CAMARA Thibault	Ville de Montréal
CARBONNEAU Marie-Pierre	Concertation Montréal
CAZELAIS André	Ville de Montréal
CHALUMEAU Delphine	Partenariat Climat Montréal
CHIASSON Josée	Ville de Montréal
CHOLETTE Sabrina	PME MTL Est-de-l'Île (Synergie Montréal)
CICCIARELLI Laura	RECYC-QUEBEC
CLARKE Mario	YES Employment and Entrepreneurship
COLLETTE Nathalie	Ville de Montréal
COTE Eric	Ville de Montréal
COUPAL-SCHMIDT Catherine	Ville de Montréal
COURVILLE Valérie	Service de Police de la Ville de Montréal
CRETE Philippe	Fondaction
DEMERS Bruno	Architecture Sans Frontières Quebec
DERONZIER Claire	Délégation du Québec aux Affaires francophones et multilatérales
DINELLE David	Association Provinciale des Constructeurs d'Habitations du Québec (APCHQ)
DODIER Dominique	EnviroCompétences
DOIRE France	Ville de Montréal
DORMAGEN Esther	Ellio
DRAINVILLE Hélène	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec
ELEZ Vladimir	PME MTL Grand Sud-Ouest (Synergie Montréal)

FAHDI Angela	Centre de Transfert Technologique en Écologie Industrielle (CTTEI)
FONROUGE Cécile	Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
FORGET Christine	Cycle Momentum (anciennement Ecofuel)
FOUSS Bertrand	Solon
FRANCOISE Yann	Ville de Paris
FRECHETTE- JOHNSTONE Alexandra	EY
GENEREUX Gaëlle	Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS)
GENOIS Lynda	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Ville de Montréal
GENOIS-LEFRANÇOIS Philippe	Université de Montréal (UdeM)
GERVAIS Hélène	RECYC-QUEBEC
GHORBEL Leila	Ministère de l'Economie et de l'Innovation du Québec
GILBERT-BLANCHARD Sandrine	Ville de Montréal
GIROUX Valérie	Indépendante
GLAUS Mathias	Ecole de technologie supérieure (ETS), Montréal
GUAY Catherine	Association de la construction du Québec (ACQ)
GUERCHE Hugo	Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)
HALLMICH Catherine	Fondation David Suzuki
HUBERT TA Lynda	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec
JANE ARMSTRONG Sarah	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec
JOURNEAULT Marc	Université Laval
KEMP Sarah-Eve	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, Ville de Montréal
KOUASSI Eric-Stephane	Ministère de l'Economie et de l'Innovation du Québec
LAFOND Marie-Helene	Fondation
LAFORCE Marie-Claude	Ville de Montréal
L'ALLIER Marie-Soleil	Epicerie LOCO
LAURIN Annie	Ville de Montréal
LEBEAU Anne-Catherine	Ecoscéno
LEBLANC-ROBICHAUD Camille	Laboratoire sur l'agriculture urbaine
LECLERC Denis	Ecotech Québec
LECOINTE Aude	Ville de Montréal
LEMIRE Jean	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec
LEMIRE Marie-Claude	Esplanade Montréal
MAHEUX-PICARD Claude	Centre de transfert technologique en écologie industrielle
MAIORANO Melina	Ville de Mont-Royal
MALATESTA Nicolas	Ville de Montréal
MATHIEU-POULIN Charles David	TC Transcontinental
MOISE Isabelle	RECYC-QUEBEC
MOREAU Yolande	Ville de Montréal
MORIN Kevin	Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ)
NEGRILA Magdalena	Conseil emploi métropole et Commission des partenaires du marché du travail, Montréal
NORMANDIN Daniel	Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC) de l'École de technologie supérieure (ETS), Montréal
OUELLET Guillaume	Ville de Montréal
OUELLET-PLAMONDON Claudiane	Ecole de technologie supérieure (ETS), Montréal
OWANGA Wilfrid	Ville de Montréal
PAQUET Françoise	Conseil Québécois du Commerce de Détail (CQCD)

PARENTEAU-LEBEUF Marie-Claude	Association Professionnelle des designers d'intérieur du Québec (APDIQ)
PATENAUDE Mario	Eco Entreprises Québec
PENALOSA Raquel	Communautique
PERRON Sylvain	Conseil du bâtiment durable du Canada, Québec
PHILIBERT Catherine	Arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal
PICARD Nancy	Eco Transition Inc.
PILON Louis-Charles	Ville de Montréal
PRIAN Elodie	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec
RACICOT Pierre	Réseau de l'économie circulaire (VRIC)
RAUFFLET Emmanuel	École des hautes études commerciales (HEC) Montréal / Réseau québécois de recherche en économie circulaire (RQREC)
REMILI Céline	Communauté métropolitaine de Montréal
REYES MARQUEZ Carolina	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec
ROBITAILLE Claude	Gouvernement du Québec
ROCHON Josée	Commission de la construction du Québec
SAGNIERES Yves	Coop Carbone
SARRA-BOURNET Guillaume	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec
SAUNIER François	Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG)
SCHAEDLER Caroline	YES Employment and Entrepreneurship
SEBTI Saad	Insertech
SEGUIN Mathieu	Agence de mobilité durable
SIEBES Philippe	Le Support de la Société québécoise de la déficience intellectuelle
SINCLAIR Jean-Christophe	Ville de Montréal
ST-ARNAUD Marjolaine	Ville de Montréal
ST-JEAN Valérie	Ville de Montréal
STOIA Melissa	PME MTL Est-de-l'Île (Synergie Montréal)
SURANITI Sophie	Montréal Métropole en santé
VAZQUEZ TAGLIERO Marica	Les Valoristes
TESSIER Rosiane	TC Transcontinental
TSINGAKIS Dimitri	Association industrielle de l'Est de Montreal (AIEM)
VIGREUX Louise	Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR)
VIVIANI Marco	Communauto
WHITMORE Johanne	École des hautes études commerciales (HEC) Montréal

## Annexe 2. Liste des indicateurs du Tableau de bord sur la gouvernance de l'économie circulaire dans les villes et régions de l'OCDE

### Indicateur 1 : Définition des rôles et responsabilités et gestion par l'exemple

Rôles et responsabilités	Niveau d'avancement (1-6) [NA=0]					
	Débutant		Intermédiaire		Avancé	
	Prévu (1)	En développement (2)	En place, non mis en œuvre (3)	En place, partiellement mis en œuvre (4)	En place, en fonctionnement (5)	En place, objectifs atteints (6)
<b>La ville (ou la région) est-elle un modèle pour la transition vers l'économie circulaire ?</b>						
	Il existe une volonté politique de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire. Des initiatives dans le domaine de l'économie circulaire sont prévues.	Le gouvernement est en train de clarifier la division des rôles (qui fait quoi) et de définir comment conduire la transition vers l'économie circulaire.	Il existe un <i>leadership</i> clair et la Ville identifie les moyens de donner l'exemple dans le domaine de l'économie circulaire.	La Ville commence à mettre en œuvre une série d'actions menant vers des modèles d'économie circulaire, allant de la prévention, à la production de déchets et à l'utilisation de matières secondaires, etc.	L'engagement et le <i>leadership</i> sont visibles. La Ville « met en pratique ce qu'il prêche » à travers des exemples concrets et des activités.	La Ville adopte les principes de l'économie circulaire dans toutes ses politiques et activités. C'est un modèle pour les citoyens et les entreprises. Les rôles et les responsabilités sont clairement répartis entre les services municipaux/régionaux.
						Résultat :

## Indicateur 2 : Vision stratégique

Vision stratégique	Niveau d'avancement (1-6) [NA=0]					
	Débutant		Intermédiaire		Avancé	
	Prévu (1)	En développement (2)	En place, non mis en œuvre (3)	En place, partiellement mis en œuvre (4)	En place, en fonctionnement (5)	En place, objectifs atteints (6)
<b>Une vision stratégique de la transition vers l'économie circulaire est-elle élaborée et mise en œuvre ?</b>						
	La Ville envisage de développer une stratégie ou feuille de route dans le domaine de l'économie circulaire, basée sur une volonté politique, un leadership clair et une coordination entre les départements et les acteurs. L'institution chef de file recense toutes les parties prenantes concernées pour les impliquer dans la transition circulaire.	La stratégie ou feuille de route d'économie circulaire est en développement notamment à travers la réalisation d'analyses techniques des stocks et des flux urbains, la cartographie des initiatives circulaires existantes dans divers secteurs, la définition d'objectifs, d'actions et de mécanismes d'engagement des parties prenantes pour co-crée la stratégie.	Une stratégie ou feuille de route en matière d'économie circulaire est en place, établissant des priorités, des objectifs et des actions. Les ressources financières et humaines sont en cours de mobilisation.	Une stratégie ou feuille de route en matière d'économie circulaire est en place et partiellement mise en œuvre. Les parties prenantes sont engagées.	Une stratégie ou feuille de route en matière d'économie circulaire est en place. Les actions sont menées par des acteurs publics, privés et à but non lucratif. Les lacunes financières, réglementaires et autres sont vérifiées et comblées, dans la mesure du possible.	Une stratégie ou feuille de route en matière d'économie circulaire est en place avec des objectifs spécifiques constamment atteints et périodiquement contrôlés et révisés.
						Résultat :

### Indicateur 3 : Sensibilisation et transparence

Sensibilisation et transparence	Niveau d'avancement (1-6) [NA=0]					
	Débutant		Intermédiaire		Avancé	
	Prévu (1)	En développement (2)	En place, non mis en œuvre (3)	En place, partiellement mis en œuvre (4)	En place, en fonctionnement (5)	En place, objectifs atteints (6)
<b>La ville de Montréal promeut-elle une culture de l'économie circulaire est-elle promue ?</b>						
	La Ville identifie des moyens de sensibilisation relatifs aux opportunités offertes par l'économie circulaire. Cela peut prendre la forme d'une campagne sur les réseaux sociaux, d'événements et/ou de campagnes de communication.	La Ville met en place des points d'information structurés, tels qu'un site Web dédié et prévoit des ateliers avec les principales parties prenantes, pour discuter des obstacles et des opportunités de la transition vers l'économie circulaire.	Des campagnes de communication, une cartographie des parties prenantes et l'identification d'espaces de dialogue, de collaboration sont identifiés, mais pas encore opérationnels.	La Ville met en place des campagnes de sensibilisation dédiées pour les parties prenantes et identifie des moyens d'améliorer le dialogue, les collaborations et de renforcer un marché de l'économie circulaire (par exemple via la création d'espaces dédiés, de "labels" ou de certificats).	Les informations sur les flux, les opportunités offertes, et les acteurs de l'économie sont disponibles. Ces informations sont régulièrement mises à jour.	Les parties prenantes sont informées, une communication claire est en place. Les producteurs et les consommateurs sont conscients des opportunités et des moyens mis à disposition par le gouvernement pour accélérer la transition vers une économie circulaire.
						Résultat :

#### Indicateur 4 : Coordination entre les niveaux de gouvernement

Coordination	Niveau d'avancement (1-6) [NA=0]					
	Débutant		Intermédiaire		Avancé	
	Prévu (1)	En développement (2)	En place, non mis en œuvre (3)	En place, partiellement mis en œuvre (4)	En place, mis en œuvre (5)	En place, objectifs atteints (6)

#### Des mécanismes de coordination entre les niveaux de gouvernement (par exemple, régional, national, supranational) pour mettre en œuvre des initiatives d'économie circulaire sont-ils en place ?

Des synergies entre les niveaux de gouvernement sont identifiées, pour aligner les objectifs et trouver des solutions aux potentiels problèmes réglementaires, financiers et de circulation de l'information, entre autres.	Des représentants de divers niveaux de gouvernement sont informés et des mécanismes de coordination portant sur l'économie circulaire entre les différents niveaux de gouvernement peuvent être développés pour des mises à jour régulières.	Des mécanismes de coordination entre les différents niveaux de gouvernements sont mis au point et les possibilités de collaboration identifiées, mais pas encore mises en œuvre.	Les mécanismes de coordination entre les différents niveaux de gouvernements sont en place et les représentants travaillent ensemble sur des projets communs, des projets pilotes et des expérimentations.	Des mécanismes de coordination entre les différents niveaux de gouvernements sont mis en place et permettent d'obtenir des résultats concrets. Les expérimentations sont mises à l'échelle et consolidées.	Les mécanismes de coordination entre les différents niveaux de gouvernements fonctionnent et conduisent à des actions, qui font l'objet de mesures de suivi et évaluation.
					Résultat:

### Indicateur 5 : Cohérence des politiques publiques

Cohérence des politiques publiques	Niveau d'avancement (1-6) [NA=0]					
	Débutant		Intermédiaire		Avancé	
	Prévu (1)	En développement (2)	En place, non mis en œuvre (3)	En place, partiellement mis en œuvre (4)	En place, en fonctionnement (5)	En place, objectifs atteints (6)

**L'initiative d'économie circulaire est-elle liée à d'autres stratégies, plans et programmes développés par le gouvernement local ou provincial (par exemple, intelligent, vert, durable, etc.) ?**

<p>L'économie circulaire peut être un moyen d'atteindre les objectifs énoncés dans les stratégies existantes (ex. stratégie neutre en carbone, etc.). Ces stratégies sont identifiées.</p>	<p>Le gouvernement développe des mécanismes de coordination pour cartographier les besoins et les priorités entre les différents départements responsables des politiques pour lesquelles les principes et actions de l'économie circulaire peuvent aider à atteindre les objectifs attendus (par exemple, le changement climatique, le logement, l'énergie, l'urbanisme, etc.)</p>	<p>Les besoins, les synergies et les priorités sont identifiés, la mise en œuvre fait défaut en raison d'intérêts conflictuels et d'un manque de réflexion systémique.</p>	<p>La cohérence entre les politiques et les services est assurée par le biais de mécanismes de coordination, le partage de l'information et des projets communs. Cependant cette cohérence est mise en place dans certains secteurs et pas dans d'autres.</p>	<p>Les principes de l'économie circulaire sont intégrés dans les stratégies, les plans et les programmes, maximisant les synergies entre les différents services municipaux.</p>	<p>Les services de la Ville favorisent la coordination et l'intégration des principes de l'économie circulaire dans les stratégies clés. Les zones grises, les chevauchements, les objectifs contradictoires sont évités. Les résultats font l'objet d'un suivi et évaluation pour assurer une progression constante.</p>
<p>Résultat:</p>					

## Indicateur 6 : Engagement des parties prenantes

Engagement des parties prenantes	Niveau d'avancement (1-6) [NA=0]					
	Débutant		Intermédiaire		Avancé	
	Prévu (1)	En développement (2)	En place, non mis en œuvre (3)	En place, partiellement mis en œuvre (4)	En place, en fonctionnement (5)	En place, objectifs atteints (6)
<b>Est-ce que la collaboration entre les secteurs public, privé et sans but lucratif est en mesure de stimuler la transition ?</b>						
	Le gouvernement prévoit de promouvoir la collaboration avec les institutions du savoir, les entreprises et les startups pour travailler sur des domaines prioritaires liés à l'économie circulaire au niveau local ou provincial.	Le gouvernement met en place un dialogue avec les entreprises et les institutions du savoir pour trouver des solutions novatrices aux problèmes locaux ou régionaux qui nécessitent l'acquisition de connaissances et l'esprit d'entreprise	Des accords sont établis, mais la collaboration n'est pas encore mise en œuvre.	La collaboration avec les institutions du savoir, les acteurs privés et les ONG est en place et en partie mise en œuvre. En tant que tels, les résultats ne sont pas encore atteints ou seulement partiellement atteints, et auprès de certaines catégories de parties prenantes seulement.	La collaboration ouvre la voie à un écosystème dans lequel les institutions du savoir, le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile trouvent un terrain fertile pour la collaboration généralisée, au-delà des projets spécifiques. Cette collaboration est soutenue par le gouvernement à travers la création d'espaces partagés de co-travail pour l'apprentissage entre plusieurs types d'acteurs ainsi que l'organisation d'événements et d'ateliers.	Les parties prenantes sont activement engagées dans la transition vers une économie circulaire, car sa mise en œuvre est une responsabilité partagée. Le gouvernement facilite les contacts et la collaboration.
						Résultat :

### Indicateur 7 : Echelle appropriée

Échelle appropriée	Niveau d'avancement (1-6) [NA=0]					
	Débutant		Intermédiaire		Avancé	
	Prévu (1)	En développement (2)	En place, non mis en œuvre (3)	En place, partiellement mis en œuvre (4)	En place, en fonctionnement (5)	En place, objectifs atteints (6)
<b>Les initiatives d'économie circulaire sont-elles mises en œuvre à l'échelle la plus appropriée ?</b>						
	Selon les caractéristiques de divers secteurs (par exemple la mobilité, l'environnement bâti, l'eau, etc.), le gouvernement étudie comment faciliter la collaboration entre les chaînes de valeur et identifie l'échelle la plus appropriée.	Le gouvernement soutient la conceptualisation de projets de démonstration, d'expériences et de pilotes circulaires à différentes échelles et met à disposition des espaces, des zones, des installations et/ou un soutien financier.	Les initiatives à petite échelle sont identifiées, par exemple au niveau du quartier ou de la communauté. Les approches fonctionnelles entre les zones urbaines et rurales sont prises en compte.	Les initiatives d'économie circulaire sont expérimentées à différentes échelles et favorisent les liens entre les villes et les campagnes, le cas échéant.	Les initiatives d'économie circulaire s'inscrivent dans une approche territoriale, prenant compte des frontières fonctionnelles plutôt qu'administratives.	Les initiatives d'économie circulaire s'inscrivent dans une approche territoriale, considérant les frontières fonctionnelles plutôt qu'administratives. Les résultats sont évalués et des actions de suivi sont envisagées.
						Résultat :

## Indicateur 8 : Réglementation

Réglementation	Niveau d'avancement (1-6) [NA=0]					
	Débutant		Intermédiaire		Avancé	
	Prévu (1)	En développement (2)	En place, non mis en œuvre (3)	En place, partiellement mis en œuvre (4)	En place, en fonctionnement (5)	En place, objectifs atteints (6)
<b>La réglementation est-elle adaptée pour favoriser la transition vers une économie circulaire ?</b>						
	Le gouvernement identifie les lacunes réglementaires, les obstacles et envisage des solutions.	Le gouvernement développe ou adapte une réglementation pour favoriser la transition vers une économie circulaire (par exemple dans les domaines du plastique, de la consommation d'énergie, des matières secondaires). Les parties prenantes sont consultées.	La mise à jour de la réglementation sectorielle (par exemple dans les domaines de l'aménagement du territoire à l'alimentation) est en place, mais pas encore mise en œuvre.	La réglementation est propice aux expérimentations dans le domaine de l'économie circulaire. Ces dernières peuvent être mises à l'échelle.	La réglementation est apte à favoriser la transition vers l'économie circulaire dans divers secteurs.	La réglementation est adaptée pour favoriser la transition vers l'économie circulaire. Un dialogue entre les niveaux de gouvernement est établi lorsque les responsabilités sont partagées. Les résultats sont contrôlés et les initiatives mises à l'échelle.
						Résultat:

## Indicateur 9 : Financement

Financement	Niveau d'avancement (1-6) [NA=0]					
	Débutant		Intermédiaire		Avancé	
	Prévu (1)	En développement (2)	En place, non mis en œuvre (3)	En place, partiellement mis en œuvre (4)	En place, en fonctionnement (5)	En place, objectifs atteints (6)
Les ressources financières sont-elles mobilisées et allouées efficacement ?						
	Des instruments financiers et/ou un budget dédié aux initiatives et projets d'économie circulaire sont prévus.	La création d'un budget dédié et/ou la mise en place de mécanismes de financement de l'économie circulaire sont en cours de développement (ex. : budgets pluriannuels).	Les instruments financiers sont en place, mais les ressources ne sont pas encore allouées.	Des instruments financiers sont en place et partiellement mis en œuvre. Des financements du secteur privé sont mobilisés, si besoin.	Des instruments financiers sont en place et fonctionnent (par exemple, des systèmes permettant d'offrir des prêts subventionnés ou des garanties de crédit aux entreprises de l'économie circulaire, en coopération avec des institutions financières privées et semi-publiques)	Les instruments financiers fonctionnent bien et les impacts sont mesurés (par exemple via la reconnaissance systématique des bonnes pratiques par le biais d'audits de projets).
Informations complémentaires :						Résultat :

### Indicateur 10 : Renforcement des capacités

Renforcement des capacités	Niveau d'avancement (1-6) [NA=0]					
	Débutant		Intermédiaire		Avancé	
	Prévu (1)	En développement (2)	En place, non mis en œuvre (3)	En place, partiellement mis en œuvre (4)	En place, en fonctionnement (5)	En place, objectifs atteints (6)
<b>Les capacités humaines et techniques sont-elles à la hauteur des enjeux de mise en place et de mise en œuvre d'un système d'économie circulaire ?</b>						
	Le gouvernement examine et analyse les compétences et les capacités requises pour mener à bien toutes les activités associées à la mise en œuvre la stratégie en matière d'économie circulaire.	Des programmes de renforcement des capacités, de formations ou des programmes éducatifs pour l'économie circulaire sont prévus. Ces derniers peuvent être liés aux marchés publics verts, à la gestion des ressources, etc.	Certaines expériences initiales de renforcement des capacités pour l'économie circulaire sont en place, mais elles sont encore fragmentées et <i>soft</i> (par exemple, des ateliers, des séminaires).	Existence de programmes spécifiques de renforcement des capacités dans le domaine de l'économie circulaire et/ou d'activités associées à des aspects spécifiques de l'économie circulaire et des secteurs connexes.	Des programmes spécifiques de renforcement des capacités sont en place. Ils sont orientés vers les résultats et adaptés aux différents besoins et parties prenantes. Ils se concentrent sur le développement de nouvelles aptitudes et compétences techniques.	Des programmes spécifiques de renforcement des capacités sont mis en œuvre. Ils contribuent à créer de nouvelles compétences, des compétences techniques et de nouvelles opportunités d'emploi.
						Résultat :

## Indicateur 11 : Innovation

Innovation	Niveau d'avancement (1-6) [NA=0]					
	Débutant		Intermédiaire		Avancé	
	Prévu (1)	En développement (2)	En place, non mis en œuvre (3)	En place, partiellement mis en œuvre (4)	En place, en fonctionnement (5)	En place, objectifs atteints (6)

### Des outils sont-ils en place pour soutenir l'innovation des entreprises circulaires ?

	Le gouvernement identifie les problèmes urbains ou régionaux (par exemple, le tri des déchets, la construction modulaire, l'emballage, etc.) qui peuvent être résolus par des approches innovantes (par exemple, de nouveaux modèles commerciaux) et prépare des appels à projets pour favoriser les modèles commerciaux circulaires.	Le gouvernement appelle des entreprises en démarrage et des entreprises à fournir des solutions à des problèmes urbains ou régionaux par le biais de processus de sélection transparents. Si la solution fournie par un projet s'avère fructueuse, le gouvernement local ou provincial peut y investir ou devient son client de lancement, par exemple.	L'environnement favorable au soutien de l'innovation commerciale circulaire est en place (par exemple, la réglementation, les fonds), mais n'est pas encore mis en œuvre.	L'environnement favorable pour soutenir l'innovation commerciale circulaire est en place (par exemple, la réglementation, les fonds) et mise en œuvre sur une base expérimentale (par exemple, le client de lancement).	Une variété d'instruments pour soutenir la transition vers l'économie circulaire pour les grandes et les petites entreprises sont en place (par exemple, des réseaux, des espaces, des incubateurs, etc.)	L'environnement favorable pour soutenir les entreprises circulaires est en place (par exemple, la réglementation, les fonds) et fonctionne. Le gouvernement local ou provincial fournit des outils supplémentaires, tels que des espaces de co-création, des réseaux, un guichet unique pour les entreprises et des programmes de renforcement des capacités.
Informations complémentaires :						Résultat:

## Indicateur 12 : Données et évaluation

Données	Niveau d'avancement (1-6) [NA=0]					
	Débutant		Intermédiaire		Avancé	
	Prévu (1)	En développement (2)	En place, non mis en œuvre (3)	En place, partiellement mis en œuvre (4)	En place, en fonctionnement (5)	En place, objectifs atteints (6)
<b>Des données et des informations sont-elles collectées et disponibles pour explorer les opportunités liées à l'économie circulaire ?</b>						
	Le gouvernement envisage de collecter des données nécessaires à la prise de décisions liées à l'économie circulaire (ex. : inventaire des bâtiments vides, initiatives liées à l'économie circulaire, emplois circulaires, etc.).	La collecte de données par secteur ou type d'activité est en développement, grâce à la collaboration de plusieurs parties prenantes.	Les stocks et/o ensemble de données sont disponibles les politiques publiques et décisions prises dans le domaine de l'économie sont informées par des données robustes et mises à jour.	Les données sont systématiquement collectées et partagées facilement.	Les données sont accessibles au public, et les citoyens et les entreprises sont informés des opportunités liées aux modèles et comportements commerciaux circulaires. Les outils numériques sont utilisés pour stimuler la collaboration et l'interaction entre les parties prenantes (par exemple, données ouvertes, portail Web).	Les données sont systématiquement utilisées et mises à jour pour éclairer la conception et la mise en œuvre des politiques publiques et promouvoir des modèles commerciaux circulaires.
Informations complémentaires :						Score :

Plus d'informations: <https://www.oecd.org/regional/cities/>

---

**Suivez nous sur Twitter: OECD SMEs, Regions, Cities**

@OECD\_local #OECDregions

